



Pôle Ressources et Proximité
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE
Tél. : 04.94.19.59.41
Nos réf. : JC/BB/ND

PROCES-VERBAL
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE
DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE
TRAVAIL (F3SCT)

**Commune à la Ville et au CCAS
de Roquebrune-sur-Argens**

SEANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trois décembre, à quinze heures trente, une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques BACQUET, Président délégué
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTROYA
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD
- Monsieur Christophe PANIS

Suppléante sans voix délibérative :

- Madame Céline SIMI
- Madame Melisa TAIEB-HENNI

Assistait en qualité de membre de droit :

- Madame Martine LAMASA, assistante de prévention

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Madame Nicole CAYRON, absente remplacée par Mme Martine LAMASA

*
* *

Le Président délégué procède à l'appel des membres présents.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour de la F3SCT sont abordés :

- 1- Approbation du PV de la séance du 11 juin 2024,
- 2- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la F3SCT du 11 juin 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la F3SCT du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Questions diverses :

Les représentants du personnel rendent compte de leurs dernières visites sur site.
Les points relevés à cette occasion sont mentionnés en annexe.
Chaque élément relevé a été commenté par les services compétents.

L'administration informe les représentants du personnel qu'elle est toujours dans l'attente de leur proposition commune relative à la compensation de la pénibilité.

Madame LAMASA demande à l'administration la possibilité d'acheter des ceintures de maintien destinées aux agents du service logistique et des services techniques afin de prévenir des risques musculo-squelettiques (TMS).

L'administration répond que ces ceintures de maintien devraient faire l'objet d'une prescription médicale. Néanmoins, en son absence, elle répond favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président délégué lève la séance à 15h45.

Le Président délégué,
Jacques BACQUET



La Secrétaire,
Martine LAMASA

2024

NOVEMBRE

ANNÉE DU CALENDRIER

MOIS DU CALENDRIER

JEUDI

*REMIER JOUR DE LA SEMAINE

jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi
	01	02	03	04	05	06
					CANTINE DE LA BOUVERIE CANTINE DU VILLAGE POPULATION MULTISERVICES	
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
					REGIE DES TRANSPORTS CANTINE DES ISSAMBRES	
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11

BOUVERIE			
Constats	Conséquences	Préconisations	Observations Direction
Les absorbeurs de bruit	Stress-perte auditive	Mettre des panneaux suspendus	Des travaux ont été réalisés par les ST pour réduire le bruit du réfectoire. Le toit cathédrale représentait une source de nuisance sonore. La création d'un faux plafond a permis de réduire le bruit de façon significative mais le nombre d'enfants (600/jour) est tel
Algéco maternelle	Fuite toiture	A vérifier	Toiture déjà réparée. L'origine de la fuite a fait l'objet de longues recherches. Résolu
Réfectoire élémentaire	?	Un joint du sol à refaire	Les ST ont bien connaissance de ce défaut déjà constaté. Des tâches de moississure apparaissent. A moins de refaire le sol en intégralité, les ST n'ont pas de solution. M. Longier doit se rendre à nouveau sur site. Prévu.
Réfectoire élémentaire	Tâche d'humidité nocive pour la santé	Voir avec l'entreprise	La salle de plonge est humide, malgré la hotte installée, la présence d'eau engendre des fissures murales. Situation connue des ST. Projet extension en cours....Pas de travaux prévus dans l'office actuel.
Problème d'organisation			? Les effectifs des enfants inscrits à la restauration sont tels que les services de restauration sont en continu de 12h à 13h50 (4 services en tout). Les 1ers rentrent par niveaux de classe (CP/CE1) puis CE1/CE2 puis CM1 et enfin CM2. Pas de solution autre dans l'état actuel des locaux. On fait au mieux, il faut être patients, les locaux seront livrés dans moins d'un an.
Problème aménagement			? Le réfectoire est sous-dimensionné pour le nombre de convives. La Loi exige que tous les enfants puissent avoir accès à ce service municipal. Le projet d'extension apportera de nouveaux locaux plus spacieux.
Problème de gestion			? De quelle gestion s'agit-il? La gestion de l'office appartient au chef cantine, une bonne concertation entre la cheffe cantine et les directrices périscolaires est indispensable.
Elles aiment assister à la réunion afin de prendre connaissance des projets concernant la future cuisine centrale			Qui "elles"? Le Chef cantine, Maria Ceillesse représentant l'équipe a été conviée et était présente le jour de la réunion, initiée par les ST. Nous ne pouvons pas nous permettre de convier toute l'équipe sur des réunions techniques (trop d'avis divergents, trop de discussions en aparté cf commissions de restauration où elles discutent entre elles sans s'écouter. De la même manière, les directeurs d'école étaient présents, pas les enseignants.. Au chef cantine de relayer les informations à son équipe et de relayer les remarques de ses équipes aux techniciens.
Les animateurs font entrer les enfants pour le repas, ils n'attendent pas le feu vert de la responsable cantine			Voir plus haut. Il a été demandé à A. Sanchez, la directrice périscolaire de travailler en collaboration étroite avec la cheffe cantine, sur ce site particulièrement surchargé, ce qui est fait. Une organisation différente est à l'essai depuis 15 jours, toujours à l'essai à ce stade. Les locaux contraints constituent une entrave au bon fonctionnement. Bcp d'Activités Pédagogiques Complémentaires (école) et activités sur temps méridien Ville qui contribuent à une adaptabilité constante. En période hivernale surtout, bcp d'absences du personnel.
Ce sont les agents de la cantine qui réprimandent les enfants plutôt que les animateurs. Ils ne font pas respecter la discipline			Ce sont aussi les agents de cantine (une) qui "plaquent" au mur certains enfants! La discipline est avant tout le rôle de l'animateur mais les agents de salle sont également là pour rappeler les règles. Mme Sanchez est actuellement absente, son adjointe assure son intérim. La discipline est rappelée par la direction périscolaire, par la direction Education (rdv familles et enfants) . Le rôle principal des agents de restauration est d'assurer le service, la plonge, les réceptions et contrôle des livraisons.
Afin de rendre le travail des agents plus facile, il serait judicieux que les enfants prennent leur repas par classe (COVID)			Cette organisation idéale fonctionne avec des effectifs moindres (COVID) et des locaux plus spacieux. Comme au Village par exemple. Ceci étant, elle est mise en place mais pour des raisons de temps, elle fonctionne plus ou moins bien. Cf plus haut.

VILLAGE			
Constats	Conséquences	Préconisations	Observations Direction
Vestiaires	Obligation séparation des vestiaires hommes-femmes 6 vestiaires pour 10 agents	Enlever une armoire du 1er vestiaire Enlever le lavabo du 2e vestiaire Mettre un lave mains les WC Rajouter 4 vestiaires	Problématique connue des services Education et ST. Relayée par ECAA hygiène. Implique de faire des travaux pour libérer de l'espace. Une demande de rdv a été faite aux ST début novembre pour réaménager les espaces non conforme (crédits supplémentaires obtenus). Vestiaires commandés le 26-11-2024 en attente réunion sur site demandée aux ST. Nous n'avons pas attendu ce rapport pour s'organiser.
Mettre un lave-linge et un sèche-linge, un étendoir		Branchement possible	Crédits obtenus DM, commandés en cours. Un lave linge et un sèche linge existent déjà mutualisés avec le service Entretien (matériel Scolaire). A la date du 28-11, le chef cantine dit ne pas avoir besoin de lave-linge. On commande malgré tout vu le rapport.
Forte pluie	Inondation des deux réfectoires	Agrandir les regards Mettre des étagères à produits avec des bacs de rétention	Les grilles devant le réfectoire doivent être régulièrement nettoyées pour ne pas les obstruer(feuilles). Demande régulières faites à l'ECAA et ST surtout en période de pluie.
Produits ménagers			Prévu. Commandes en attente de livraison. DM crédits supplémentaires
Cuisine	Peinture Rangements balais	Refaire la peinture Armoires supplémentaires	Déjà signalé aux ST à plusieurs reprises. Dernière demande janvier 2024 Déjà 3 armoires de rangement. Suffisant. Rangement à faire par le chef cantine
Travaux cuisine	PJ Photos		Fiche travaux transmise aux ST n°40 Du 22-03-2024-non réalisée en totalité dont ce point (murs délabrés)
(non précisé) INTERDICTION DE FUMER DANS LA RESERVE NOTE A VENIR			

ISSAMBRES				
Constats	Conséquences	Préconisations	Observations Direction	
Chaises trop lourdes, pour manipulation quotidienne	TMS	Changement de la totalité des chaises	Situation connue de la Direction. Le mobilier a été acheté à l'ouverture de l'école (2016). Son remplacement a été	
Fontaine à eau pour les maternelles		Mise en place adaptée pour les maternelles	Une fontaine à eau identique à celle du réfectoire élémentaire est inscrite au BP 2025. Il y a aménagement de l'aréglementation et du fonctionnement dans ce qui est demandé. Les maternelles ne sont pas autorisées à se lever pour aller se servir en eau, qui plus est sur un dispositif en hauteur. Il s'agit d'un service à table assuré par des ATSEM!	
Baie vitrée fendue depuis des années (plus de 5 ans)	Risque d'éclat de la vitre	Changement de la vitre	Situation connue de la Direction et des ST. La vitre a été fissurée il y a très longtemps. En revanche, aucun risque d'éclat dans la mesure où le verre est du verre sécurisé. Nouvelle demande de changement faite au ST	
Déformation du sol vinyl		Vérification de l'état	Déformation sans conséquence. Aucun risque accidentogène. ST informés.	
Pesée des denrées alimentaires	TMS (balance crochét)	Achat balance identique aux 2 autres cantines	Prévu au BP 2025	
Chinois pour cuisine	Achat personnel d'un chinois	Répondre à la demande de ce besoin indispensable en cuisine	Il ne s'agit pas d'un "chinois" mais d'un tamis servant à ôter les résidus de nourriture (frites) dans les friteuses pour filtrer l'huile avant réutilisation. Au vu de la fréquence des frites (maximum 1 fois par semaine et au regard du besoin de filtrer l'huile tous les 8 à 10 utilisations, il n'y a pas d'urgence à rapporter un élément de son domicile qui plus est peut être souillé, non adapté. Interdiction d'introduire des éléments personnels en office. La commande est en cours, le matériel demandé était épuisé (manche). Commande ECOTEL réajustée soit des tamis. En cours.	
			Ce qui n'est pas normal c'est de ne pas tenir compte des consignes soit de s'équiper avec les EPI prévus et achetés à chaque personnel. Mme NASSE, BUCEA, TALLONE et JANER ont décidé seules de se fournir dans le commerce en chaussures qui plus est non réglementaires. Les chaussures d'office sont des chaussures de sécurité, infidèles et normées. Exclues du marché Elio pour permettre l'achat chez des fournisseurs de type ECOTEL ou SERI(CONCEPT), spécialistes de la restauration et EPI, elles doivent être portées par le personnel même s'il en décide autrement. Rappel sera fait par note de service. Idem pour les tenues (pantalons, vestes Elio).	
	Chaussures non fournies par le service malgré les différentes demandes	Elles achètent elles mêmes leurs chaussures, ce qui n'est pas "normal"	Le service ne répond pas à la demande des agents d'obtenir des chaussures non réglementaires. Risques de blessures, brûlures etc...Les EPI réglementaires sont en renouvellement (commande le 14-11-2024 transmise le 20-11 en attente de livraison). Aucun manquement de la part de la Direction. Manquement de la part du personnel qui ne suit pas les consignes. Le suivi des EPI est assuré par le service. A compter de 2025, le personnel percevra systématiquement 2 paires de chaussures par an (1 en été 1 en hiver), besoins exprimés ou non.	
			HISTORIQUE DES DERNIERES COMMANDES 2023 et 2024 pour les Issambres (6 agents): -2023: Septembre 1 paire , Octobre 12 paires commandées pour les 3 pôles dont les Issambres cf BC SC230295, SC230360. -2024: février 2 paires, septembre 1 paire , novembre 5 paires. Cf BC SC240014, SC240022, SC240261, SC240328	
Manque de visite de l'ensemble de la hiérarchie			Dernier passage N+2 le 22-11-2024! A chaque passage RAS...Sauf odeurs fioul. Demande de relayer une photo du repas à comparer avec celui de St Raphaël le 13-11-2024 non suivie...Un passage sur chaque site est assuré au moins une fois par site par la coordinatrice.	

PERRUSSIER			
Constats	Conséquences	Préconisations	Observations Direction
Mise en place de l'infirmier avec un lit près de l'extincteur, prise électrique et en dessous du tableau électrique	Danger pour l'enfant alité à cet endroit	Faire travaux en régie dans l'ancienne infirmerie afin d'éprouver libérer les bureaux de la régie des transports	L'extincteur ne constitue pas un danger, le tableau électrique non plus. Les prises à proximité seront sécurisées. A ce jour, aucun enfant alité dans cet espace. Des travaux de réfection de l'ancienne infirmerie ont été demandés, prévus en 2025 (local très humide).
Stockage des produits d'entretien (périmés) dont certains fuient dans le local. Odeurs fortes et toxiques.	Produits nocifs	Faire l'encadrement pour évacuer ces produits dans les plus brefs délais.	Produits périmés conservés à la demande de l'agent de Prévention (suite instruction MLM) courant 2024. Les produits initialement stockés dans le garage ont été délocalisés à la demande de MLM pour réduire les risques incendie de la salle de danse (parquet) située au-dessus. Des travaux d'entretien du Perrussier sont programmés. En l'attente, les produits ne peuvent pas être stockés ailleurs (pas de local). Si un produit fuit, il sera retiré.